



Le 06 octobre 2021

# FO s'oppose à une augmentation des cotisations mutuelle !

Dernièrement la commission de suivi de l'accord a été réunie avec comme point du jour la situation financière de nos régimes de santé.

Le régime de base qui est cofinancé à 50 % entre les salariés et l'employeur se porte bien, et est même bénéficiaire. Nous avons une réserve de 28 M€, qui pour FO est bien trop conséquente.

Le régime optionnel ma santé+ est lui déficitaire depuis 2020, avec un déficit pour l'assureur de presque 1 M€ pour 2020 et de 1,6 M€ pour 2021.

Cet argent est perdu pour l'assureur...

Suite à ces mauvais résultats, l'assureur nous a dans un premier temps proposé **d'augmenter les cotisations pour les isolés et duo de 33 % et pour les familles de 45 % !!!!**

## Inadmissible pour FO qui lui a fait savoir !!!

Suite à la pression de FO dans ce dossier, l'assureur nous a proposé de passer certaines garanties de l'option ma santé+ sur le régime de base et de faire une augmentation des cotisations plus modérée, qui sera de :

**1€ pour les isolés, 2€ pour les duos et de 3€ pour les familles/mois.**

FO rappelle que dès 2019 nous avons demandé de charger au maximum le régime de base cofinancé avec Safran et de limiter au maximum la cotisation ma santé+ payée uniquement avec l'argent des salariés.

*FO, a réagi pour ne pas acter des augmentations de 33 % à 45 % de nos cotisations en 2022 !!!*

*Si FO n'avait pas réagi très fortement, début 2022 votre option santé+ aurait pris une claqué de 33 à 45 % ...*

*Soutien,  
conseils,  
entraide :*

*Adhérez à  
FO Safran !*

### CONTACT :

✉ [contact@fo-safran.com](mailto:contact@fo-safran.com)

📞 [fo-safran.com](http://fo-safran.com)

 Suivez-nous !